REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CAL 10: 062-216207365-20240819-DEC2024 121-AL COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE Á L'ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant;

Considérant qu'il y a lieu de commander et de faire installer des défibrillateurs au Château et au Nouveau Groupe Scolaire;

Vu la proposition reçue par la société LEBOULANGER SECURITE au regard du prix et du délai de livraison;

DECIDE

est signé avec la société LEBOULANGER SECURITE (sise parc d'activités de ARTICLE 1: la Creule – 150 rue Pierre Dekytspotter – 59529 HAZEBROUCK cedex)

un devis d'un montant de 4.078,20€ TTT, pour l'achat de deux défibrillateurs

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la ARTICLE 2: prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 19 août 2024

DEC 2024 121

Le Maire, Claude THOREZ